

# SOUSCRIRE UN PLACEMENT SUR INTERNET



Aujourd'hui, chacun peut souscrire des placements financiers sur internet. C'est pratique, accessible 24 heures sur 24 et souvent assez simple d'utilisation. Mais l'apparente facilité d'internet comporte des inconvénients comme l'absence de conseil personnalisé, des propositions particulièrement risquées, voire des arnaques.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour vous prémunir des pièges et des arnaques que vous pouvez rencontrer en choisissant de souscrire à un placement sur internet, veillez, avant toute chose, à choisir un établissement financier autorisé à proposer ses services en France.

Une fois le bon intermédiaire choisi, attention à ne pas souscrire un placement inadapté à votre profil et à vos besoins. Pour cela, remplissez de manière sincère le questionnaire qu'il doit vous soumettre. Ce questionnaire a pour but notamment d'évaluer vos connaissances et votre expérience en matière de placements. De vos réponses dépendra l'accès à certains produits financiers.

Les établissements doivent également vous fournir les informations vous permettant de comprendre le produit envisagé, notamment le risque qui y est associé. Avant de souscrire, lisez-les attentivement.

Sachez qu'à l'exclusion de l'achat de titres (actions, obligations, fonds et sicav, etc.), la souscription d'un placement sur internet ouvre un droit de rétractation (de renonciation) pendant 14 jours calendaires (comprenant les week-ends et les jours fériés), délai porté à 30 jours pour l'assurance-vie. Il vous permet de revenir sur votre décision sans pénalité et sans avoir à vous justifier.



## LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Ne surestimez pas vos connaissances/compétences financières et assurez-vous d'avoir bien compris le fonctionnement du placement envisagé avant d'investir.
- Demandez-vous si le placement est adapté à vos objectifs (durée, risque, etc.).
- Ne souscrivez pas un placement inadapté à votre profil d'épargnant et à votre besoin d'épargne.



## LES POINTS À SURVEILLER

- Vérifiez que la société est autorisée à proposer ses services en France. En cas de doute, contactez AMF Epargne Info service au 01 53 45 62 00. N'entrez pas en relation avec un établissement non autorisé, qu'il figure ou non sur les listes noires de l'AMF.
- Tenez compte des avertissements et recommandations affichés par l'établissement sur son site internet.



En partenariat avec



- UNE QUESTION ? CONTACTEZ AMF EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local).